

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015-2016

12 JUILLET 2016

PROJET DE DÉCRET

PORTANT MODIFICATION DU DÉCRET DU 2 FÉVRIER 2007 FIXANT LE STATUT DES
DIRECTEURS(1)

—

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

(1) Voir Doc. n°324 (2015-2016) n°1

TABLE DES MATIÈRES

- | | | |
|---|---|---|
| 1 | Amendement n°1 déposé par Mme Patricia Potigny, Mme Carine Lecomte, Mme Françoise Bertieaux, M. Laurent Henquet et Mme Valérie De Bue | 3 |
| 2 | Amendement n°2 déposé par Mme Patricia Potigny, Mme Carine Lecomte, Mme Françoise Bertieaux, M. Laurent Henquet et Mme Valérie De Bue | 3 |

1 Amendement n°1 déposé par Mme Patricia Potigny, Mme Carine Lecomte, Mme Françoise Bertieaux, M. Laurent Henquet et Mme Valérie De Bue

Article 1er

Ajouter, à l'article 1er , 1°, les mots « maître d'éducation musicale » après les mots « maître de philosophie et de citoyenneté ».

Justification

Cet amendement répond à la remarque du Conseil d'Etat qui estime que, compte tenu du principe d'égalité et de non-discrimination, les maîtres d'éducation musicale doivent avoir accès aux fonctions de direction de l'enseignement primaire ou fondamental au même titre que les autres.

2 Amendement n°2 déposé par Mme Patricia Potigny, Mme Carine Lecomte, Mme Françoise Bertieaux, M. Laurent Henquet et Mme Valérie De Bue

Article 1er

Ajouter, à l'article 1er , 2°, les mots « maître d'éducation musicale » après les mots « maître de philosophie et de citoyenneté ».

Justification

Cet amendement répond à la remarque du Conseil d'Etat qui estime que, compte tenu du principe d'égalité et de non-discrimination, les maîtres d'éducation musicale doivent avoir accès aux fonctions de direction de l'enseignement primaire ou fondamental au même titre que les autres.